

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 10 DECEMBRE 2024

Délibération n° 043-2024

=====
Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS – Françoise ROUX – Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés avec un pouvoir : Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Annie MIGNOT) – Mathilde VERNET (Pouvoir à Marie-Noëlle PRUDENT) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET).

Membre absent : Gaëlle DIMBERTON – Nina ZACCAGNINO – Pierre-Yves RAVIER.

Membres présents à la séance : 11

Membres excusés avec un pouvoir : 5

Membre absent : 3

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle PRUDENT

OBJET : REGULARISATION CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN ABRI-BUS.

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'approuver la convention qui définit les conditions administratives, financières et techniques des travaux relatifs à la mise en place d'un abri bus le long de la RD 28 (hors agglomération) consistant en :

- La pose d'un abri-bus,
- La mise en place de la signalisation horizontale adéquate,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance

Marie-Noëlle PRUDENT

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification.

